

Visa Long Séjour CESEDA 311-3 6° ou Carte de Séjour Temporaire (CST) mention « Etudiant, Stagiaire »

DEMARCHES A ACCOMPLIR:

LES POINTS IMPORTANTES

Le formulaire **Demande d'attestation OFII** et les photocopies des documents suivants :

- Les pages du passeport où figurent les informations relatives à votre état civil
- le cachet portant la date de votre entrée en France
- la vignette de visa
- un acte de naissance

Doit être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception à la

**DIRECTION
TERRITORIALE DE
L'OFII,
2 RUE LAFAYETTE,
57000 METZ**

Les Algériens, les étudiants avec visa 'concours, et visa stagiaire ne sont pas concernés par cette procédure (voir fiche 3b)

PRES de l'Université de Lorraine

Nancy-Université



Première demande

Depuis le 1er juin 2009, **les étudiants titulaires d'un visa de long séjour mention « Etudiant » (CESEDA 311-3 6°)** sont dispensés de demander une carte de séjour la 1ère année de leur séjour en France : c'est ce visa « validé » par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) qui en tiendra lieu jusqu'à sa date de fin de validité.

Dans les 3 mois suivant votre arrivée en France, si vous résidez en Lorraine, vous devrez compléter le formulaire de **Demande d'attestation OFII** qui vous a été remis par le Consulat qui a délivré le visa, et

- (1) les photocopies des pages du passeport : numéro, état civil, photo, validité en cours
- (2) les photocopies du visa et du cachet portant la date d'entrée en France
- (3) la photocopie de votre acte de naissance

doit être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception

à la **DIRECTION TERRITORIALE DE L'OFII,
2 RUE LAFAYETTE,
57000 METZ**

L'OFII vous adressera par retour du courrier une attestation de réception de vos documents. Puis un mois ou deux après, l'OFII vous convoquera à une visite médicale (coût : 55€ sous forme de timbre OFII). Cette visite médicale se fait à Nancy ou à Metz. Au terme de cette visite une vignette sécurisée sera apposée dans votre passeport, ce qui « validera » votre visa en lui donnant valeur de titre de séjour.

Pour plus de renseignements adressez vous à l'Accueil Info-Etudiants / Guichet Unique. A Nancy et son agglomération 34, Cours Léopold -54000 NANCY et à Metz – Ile de Saulcy, Université de Metz.

Pour tous les étudiants avec autre type de visa et visa visiteur :

Il faut prendre un rendez-vous auprès de l'Accueil Info-Etudiants / Guichet Unique.

A Nancy et son agglomération 34, Cours Léopold -54000 NANCY et à Metz – Ile de Saulcy, Université de Metz.

Si vous résidez dans une autre ville, vous prendrez rendez-vous à la Préfecture dont dépend votre lieu de résidence ou au commissariat de Police de votre lieu d'habitation.

Pour la prise de rendez-vous munissez-vous de votre passeport !

Plus d'information

A l'Accueil Info-Etudiants / Guichet Unique du Pres de l'Université de Lorraine :

le Guide Pratique : <http://www.nancy-universite.fr/guide.pratique/fr/indexfr.php>

à Nancy 34, cours Léopold – 54052 NANCY Cedex - Téléphone : 00 33 (0)3 54 50 54 00

à Metz – Maison Alfred Grosser - Ile du Saulcy – 57000 METZ - Téléphone : 00 33 (0)3 87 54 77 77